



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Formations de l'APPA

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « **Conditions Générales d'Utilisation** ») sont éditées et mises à jour par l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (ci-après l'« **APPA** »), immatriculée sous le numéro SIREN 784 361 834, dont le siège social est situé à Paris (75 006 – 68 boulevard Saint-Michel) et le siège administratif et financier, ainsi que le pôle formation sont basés à Loos (59 120 – 235 avenue de la Recherche).

L'APPA est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11940629894 auprès de la DIRECCTE d'Ile-de-France (Aubervilliers).

Les présentes conditions générales d'utilisation déterminent les conditions d'accès et de bénéfice des formations délivrées par l'APPA, ainsi que les droits, limitations et restrictions, fixés par l'APPA, que le Client et le ou les Stagiaires acceptent, entièrement et sans réserve, avant de bénéficier d'une formation délivrée par l'APPA.

Article 1 : RÔLE DE L'APPA

L'APPA est une association reconnue d'utilité publique à but non lucratif qui relève de la loi du 1er Juillet 1901.

Elle est agréée par les Ministères en charge de l'environnement et de l'Éducation nationale.

L'APPA est une association scientifique nationale, transdisciplinaire. Elle se mobilise sur toutes les questions relatives à la qualité de l'air, à l'intérieur comme l'extérieur des locaux. Elle conçoit, élabore et dispense des formations professionnelles à destination de professionnels sur l'ensemble du territoire national.

Article 2 : DEFINITIONS

Les termes suivants employés avec une majuscule, au singulier ou au pluriel, auront dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation, la signification définie ci-après :

- « **Client** » : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'APPA, dans le cadre ou pour les besoins de son activité professionnelle.
- « **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » : les conditions générales d'utilisation détaillées dans le présent document et toute nouvelle version.
- « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** » : les conditions générales de vente annexées au devis accepté par le Client.
- « **Contenu** » : l'ensemble des contenus rédactionnels, graphiques, visuels, numériques et/ou multimédias, document, texte, lien hypertexte, dessin, graphisme, illustration, image, photographie,

marque, logo, sigle, dénomination sociale, diffusés par l'APPA et auquel le Client et le ou les Stagiaire(s) ont accès, que le contenu soit personnalisé ou non.

- « **Données à caractère personnel** » ou « **Données Personnelles** » : une information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
- « **Formation** » : formation conçue par l'APPA conformément à l'Offre de formation.
- « **Formations intra-entreprises** » : les formations conçues par l'APPA pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients.
- « **Formations inter-entreprises** » : les formations inscrites au catalogue de l'APPA et regroupant des stagiaires issus de différents Clients.
- « **Partenaire Local** » : partenaire organisant avec l'APPA les formations inter-entreprises sur un territoire ; le partenaire local est notamment en charge de la diffusion des offres de formation et des inscriptions, et du déroulé logistique de la Formation (salles, etc).
- « **Sous-traitant** » : entité qui réalise au bénéfice de l'APPA une prestation de Formation ponctuelle pour un ou plusieurs Clients de l'APPA.
- « **Stagiaire** » : la personne physique qui participe à une formation.

Article 3 : ENTREE EN VIGUEUR ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur à la date du 01 novembre 2026

Le Client, et le ou les Stagiaire(s) déclare(nt) les avoir lues et acceptées en amont de leur participation à une Formation.

Les Conditions Générales d'Utilisation sont opposables pendant toute la durée de la Formation, et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les présentes.

Si le Client et le ou les Stagiaire(s) n'accepte(nt) pas les Conditions Générales d'Utilisation, il est/sont prié(s) de ne pas participer à la Formation.

Article 4 : DESCRIPTION DE LA FORMATION ET OFFRES DE FORMATION

L'APPA propose des Formations à destination des professionnels de différents secteurs (e.g., santé, environnement, social) qui souhaitent notamment développer leurs connaissances en termes de qualité de l'air et/ou de santé environnementale, ou qui souhaitent intégrer ces thématiques dans leur pratique professionnelle ou qui souhaitent devenir relais d'information et de prévention auprès de leurs propres publics.

Pour des questions d'assurance et de cadre pédagogique, l'APPA ne permet pas la présence lors des formations de personnes n'ayant reçu de confirmation d'inscription.

Les programmes prévisionnels de Formations sont disponibles sur le site de l'APPA (<https://www.appa.asso.fr/formations/>) et la Formation est réalisée en fonction de l'Offre de formation commandée par le Client.

La description des Formations n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer pour tenir compte des évolutions et d'éventuelles améliorations.

La Formation à laquelle aura accès le Stagiaire peut être défini par le Client ou par le Partenaire Local.

D'une manière générale, toute demande de devis ou d'information concernant la Formation peut être réalisée par email à l'adresse : formation@appa.asso.fr.

Article 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

Selon les Formations, l'inscription peut être (cf. Offre de formation) :

- Individuelle ;
- Par groupe.

Dans le cas d'une inscription individuelle, le Client/Stagiaire se pré-inscrit sur le site de l'APPA, grâce à un lien dédié à la session concernée, adressé par l'APPA ou le Client/Partenaire. L'APPA s'assure des prérequis nécessaires tels que décrits notamment sur l'Offre de formation, et du nombre de places disponibles afin de valider ou non l'inscription. Une fois que l'inscription est validée par l'APPA, le Client/Stagiaire reçoit une confirmation d'inscription par mail.

Dans le cas d'une inscription de groupe : les Stagiaires sont inscrits par un Partenaire local ou par le Client, qui aura signé un devis et/ou une convention et acceptées les CGV associées. Les modalités d'inscriptions sont alors définies par le Partenaire Local ou le Client. La liste des participants devra être établie par le Partenaire local ou le Client et adressée à l'APPA, au plus tard un mois avant la formation selon un modèle fourni par l'APPA, et comportera les informations nécessaires au bon déroulé de la Formation. Une fois que l'inscription est validée par l'APPA, chaque Stagiaire reçoit une confirmation d'inscription par mail.

L'APPA se réserve le droit de refuser l'accès à la formation à une personne ne respectant pas les prérequis stipulés dans l'offre de formation.

Article 6 : MODALITES DE FORMATION

L'APPA, en sa qualité d'Organisme de Formation, est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. La Formation respectera le programme annexé soit au devis reçu par le Client (les durées des formations sont notamment précisées sur ces documents), soit sur le site de l'APPA en fonction des modalités d'inscription.

Selon les Formations, les sessions peuvent se dérouler en présentiel (dans des locaux mis à disposition par les Clients ou par des Partenaires Locaux) ou en distanciel.

Dans le cas où les Formations sont menées en présentiel, celles-ci seront assurées dans un site extérieur, dont la localisation est précisée par le Client ou le Partenaire Local aux Stagiaires ou sur l'Offre de formation.

Quel que soit le lieu choisi, le Client et le ou les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Les formations en distanciel seront organisées par l'APPA grâce à un logiciel de visioconférence. Le Client et le Stagiaire devront s'assurer qu'ils (les stagiaires) disposent des conditions matérielles nécessaires pour suivre la Formation.

L'APPA se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Article 7 : RESSOURCES DISPONIBLES APRES LA FORMATION

Après la Formation, les Stagiaires pourront avoir accès à plusieurs outils et supports afin de maintenir à jour leurs connaissances et les aider à favoriser le déploiement d'actions dans leur pratique professionnelle.

À l'issue de la Formation, le Stagiaire pourra bénéficier d'un certain nombre de supports créés par l'APPA, notamment des supports d'information et de prévention ainsi que des documents ressources mis à disposition sur le site internet de l'association (<http://www.appa.asso.fr>) ou sur l'extranet de l'association (cloud2.appa.asso.fr). Les ressources disponibles sur l'extranet seront accessibles grâce à un mot de passe donné lors de la Formation ou à l'issue de la Formation, ce mot de passe devra être utilisé uniquement par les Stagiaires et ces derniers s'engagent à ne pas le partager à des tiers n'ayant pas suivi la Formation.

Le Client et le ou les Stagiaires sont tenus d'assurer la garde, la conservation et la confidentialité des mots de passe fournis par l'APPA. Les mots de passe sont confidentiels. Le Client et le ou les Stagiaires s'engagent à ne pas les divulguer.

En cas de perte ou d'oubli du mot de passe, le Client et le ou les Stagiaires s'engagent à en informer dans les meilleurs délais l'APPA.

Le Client et le ou les Stagiaires sont seuls responsables du choix de navigateurs pour accéder aux supports, à leurs propres risques et sous leur responsabilité exclusive, sans que la responsabilité de l'APPA ne puisse être recherchée à ce titre.

Au regard du nombre et de la diversité des modèles, des systèmes d'exploitation divers (à jour ou non), des contraintes techniques ou tarifaires éventuelles des opérateurs, ainsi que des différents logiciels installés par le Client et le ou les Stagiaires, l'APPA ne peut garantir la compatibilité de son site internet avec tous les terminaux et sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

L'APPA ne peut garantir l'accès aux supports de manière continue, notamment en raison d'opérations de maintenance pouvant intervenir sur son site internet, de cas de force majeure, de difficultés ou pannes informatiques.

L'APPA se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de suspendre temporairement tout ou partie des accès aux supports pour effectuer une mise à jour, des modifications ou changements sur les méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative. La responsabilité de l'APPA ne saurait être engagée au titre de ce qui précède.

Chaque Stagiaire pourra également s'abonner aux newsletters gratuites de l'APPA afin de bénéficier de la veille scientifique réalisée par l'association.

Chaque Client sera libre d'utiliser tout ou une partie de ces supports de prévention et d'information de l'APPA hors supports de formation (affiches, flyers, plaquettes) dans le cadre de ses propres actions, sous réserve de ne pas les altérer, et de conserver la mention de la source.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'engagent notamment à :

- Respecter les droits de propriété intellectuelle afférents au Contenu fourni par l'APPA ;
- Respecter l'ensemble des stipulations des Conditions Générales d'Utilisation ;
- Maintenir confidentiels les mots de passe fournis par l'APPA ;
- Ne pas effectuer intentionnellement des activités ou des opérations qui pourraient nuire à l'APPA ou à des tiers ;
- Ne pas détourner les Contenus fournis par l'APPA.

Article 8 : CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de la Formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la Formation, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'APPA au Client.

L'APPA s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Stagiaires.

Article 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE DES OUTILS ET SUPPORTS DE FORMATION

Les supports de formation sont la propriété de l'APPA ou de tiers ayant autorisé l'APPA à les utiliser. Ils sont accessibles pour un usage personnel uniquement et leur diffusion est interdite.

Les reproductions, sur un support papier ou informatique des formations de l'APPA et des œuvres qui y sont reproduits sont autorisées sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage personnel excluant tout usage à des fins publicitaires et/ou commerciales et/ou d'information.

Les contenus des outils et supports après-formation de l'APPA sont protégés par le droit d'auteur, en vertu du Code de la propriété intellectuelle.

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux noms de l'association, marques, logos, dessins et modèles ou à tout autre élément d'identification de l'APPA, du Client ou du Partenaire Local resteront la propriété exclusive de la partie auxquels ils appartiennent.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

Conformément à l'article 1218 du Code civil, l'APPA se réserve le droit de suspendre l'accès à une Formation en cas d'empêchement temporaire dû à un événement de force majeure.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

L'APPA s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer les Formations et est tenue à cet égard à une obligation de moyens à l'égard du Client et du Stagiaire. Il ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-respect des Conditions Générales d'Utilisation ; en cas de défaillance dans le fonctionnement des matériels ou des réseaux de télécommunications ou toute erreur imputable aux gestionnaires de ces réseaux ; en cas de dommages directs ou indirects tels que perte financière, perte de données, virus ou bogues ; de la négligence du Client, du Partenaire Local, du Sous-traitant et/ou du Stagiaire ou d'un virus affectant l'ordinateur utilisé.

L'APPA n'assume aucune responsabilité quant à la qualité et/ou la licéité et/ou la conformité à la loi du contenu non créé par elle, notamment l'APPA ne saurait notamment être tenue responsable de la diffusion de données par le Client et/ou le Stagiaire, le Partenaire Local et/ou le Sous-traitant en violation de droits de tiers.

Article 12 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'APPA traite les données personnelles qui lui sont confiées dans le cadre de la Formation et s'engage à prendre l'ensemble des mesures nécessaires afin de respecter la réglementation applicable en matière de traitement de données personnelles et se conformer aux obligations résultant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD ».

Pour plus d'informations, Vous pouvez consulter la « Politique relative aux données personnelles » accessible sur le site de l'APPA.

Le Stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en contactant par mail à direction@appa.asso.fr ou par courrier au siège administratif et financier (235 avenue de la Recherche, 59120 LOOS) en précisant ses nom, prénom, adresse.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le Client peut adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

Article 13 : LANGUE

Les Formations sont uniquement accessibles en français.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE

Les Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français et relèvent de la compétence des tribunaux français.